



VTS | ASET

Verband Textilpflege Schweiz  
Association suisse des entreprises  
d'entretien des textiles

# Convention d'association

entre l'Association suisse des entreprises d'entretien des textiles

nommée ci-après ASET

et

---

nommé ci-après membre

1. Le 1er janvier 2000, la directive CFST (n° 6508) sur l'Appel à des médecins du travail et autres spécialistes de la sécurité au travail entre en vigueur. Conformément à l'art 82 de la loi sur l'assurance-accidents (LAA), l'employeur est tenu de prendre, pour prévenir les accidents et maladies professionnels, toutes les mesures dont l'expérience a démontré la nécessité, que l'état de la technique permet d'appliquer et qui sont adaptées aux conditions données. L'ASET a donc élaboré une solution de branche, approuvée par la CFST, et qui permet au membre qui l'applique d'être en accord avec la directive CFST n° 6508. Les membres de l'ASET peuvent adhérer à cette solution de branche par la présente convention d'association.
2. L'ASET s'engage à
  - fournir en temps utile les informations selon les prescriptions de la CFST
  - adapter en permanence aux nouvelles conditions la solution de branche "Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de nettoyage des textiles"
  - offrir les cours de formation nécessaires aux responsables
  - effectuer les contrôles nécessaires
  - aider les entreprises à mettre en œuvre la solution de branche
3. Le membre s'engage à
  - respecter les directives et normes prescrites par la CFST
  - respecter et mettre en œuvre la solution de branche "Sécurité au travail et protection de la santé dans les entreprises de nettoyage des textiles"
  - suivre les cours requis selon la matrice de cours et le concept de formation
  - respecter les bases légales pour la prévention des accidents et des maladies professionnels
  - réunir les données statistiques de l'entreprise exigées par l'ASET.
4. Cette convention entre en vigueur \_\_\_\_\_.
5. Les frais pour l'initiation et la formation ainsi que les dépenses régulières sont fixés dans une feuille séparée.

\_\_\_\_\_  
Domicile du membre

\_\_\_\_\_  
Lieu/Date

\_\_\_\_\_  
Signature du membre